

NOTICE DE TRAITEMENT DES DISPOSITIFS MEDICAUX REUTILISABLES

Tous les instruments dentaires doivent être désinfectés, nettoyés et stérilisés avant chaque utilisation. Chaque nouvel instrument non-stérile doit être nettoyé et stérilisé avant la première utilisation. Le traitement de nos instruments doit comprendre les différentes étapes successives décrites comme suit.

Respecter les règles d'hygiène de base ; à savoir l'hygiène des mains et de la tenue. Porter pour chaque phase une nouvelle paire de gants résistants à usage unique.

1-Pré-désinfection

Immerger tous les instruments utilisés en bouche dès la fin de leur utilisation dans une solution impérativement virucide, fongicide, bactéricide et enzymatique, afin d'éviter toute contamination ultérieure, les enzymes étant là pour dégrader les protéines (sang, etc...).

Suivre attentivement les recommandations du fabricant du produit de décontamination en ce qui concerne la concentration de la solution et le temps de trempage.

Augmenter le temps de trempage n'améliorera pas la décontamination; par contre cela peut détériorer les instruments par effet d'électrolyse.

2-Nettoyage

C'est l'ensemble des opérations visant à éliminer les salissures des objets traités. Ne jamais exposer des instruments à des produits de pH acides ou de pH trop basique.

Veiller à mettre une paire de gants propres pour sortir les instruments du bain.

Les instruments sortis de la solution pré-désinfectante seront rincés abondamment à l'eau claire, non calcaire.

Tout instrument démontable doit être démonté.

A-Nettoyage manuel

Utiliser une brosse douce ne détériorant pas les instruments. Ne pas utiliser de produits corrosifs ou abrasifs.

Utiliser un produit de décontamination identique à celui utilisé pour la pré-désinfection afin d'éviter les problèmes de compatibilité. Après brossage, rincer abondamment à l'eau claire, non calcaire.

B-Nettoyage par ultrasons

Utiliser ce procédé avec du matériel adapté (panier...) afin que les instruments ne frottent pas les uns contre les autres. Si vous souhaitez utiliser un produit détergent, voir conseils du fabricant.

Veillez à la compatibilité de ce produit avec celui utilisé précédemment pour la pré-désinfection.

Suivre attentivement les recommandations du fabricant concernant la concentration de la solution et le temps de nettoyage.

Miroirs dentaires : le nettoyage par ultrason est déconseillé.

3-Rinçage

Avec une nouvelle paire de gants propres, rincer les instruments abondamment et avec soin à l'eau claire non calcaire après le lavage et la désinfection.

4-Séchage

Avec une nouvelle paire de gants propres, veiller à un séchage parfait, notamment des ciseaux et pinces (ouvrir les articulations). Sécher à la main avec un tissu propre non pelucheux jetable.

5-Contrôle

Avec une nouvelle paire de gants propres, vérifier avec soin l'état de propreté et l'intégrité de l'instrument. Les instruments endommagés ne doivent pas être réutilisés. Les instruments imparfaitement nettoyés doivent être écartés pour recommencer le cycle.

6-Emballage

Toujours avec une nouvelle paire de gants propres, emballer uniquement des instruments propres et secs, en **gaine stérilisable thermo-soudée**.

La mise en cassettes ou autres containers n'exonère pas de la gaine thermo-soudée: vos cassettes ou plateaux, etc... doivent être placés en gaine thermo-soudée.

Gaines et tests de stérilisation: utiliser des produits conformes aux normes en vigueur.

7-Stérilisation

Toutes les étapes précédentes doivent être respectées avant de procéder à la stérilisation.

La stérilisation en autoclave est vivement recommandée.

Elle requiert une charge maximale de matériel (voir recommandations selon le fabricant) pour une stérilisation à température constante de 134°C pendant 18 minutes sous atmosphère humide (eau déminéralisée).

Inspection après stérilisation : vérifier qu'aucun sachet n'a été déchiré et que les instruments stérilisés sont secs après ouverture de l'autoclave. Vérifier les résultats des tests Hélix et Bowie-Dick.

La qualité de la stérilisation doit être vérifiée à la fin de chaque cycle. Les instruments stérilisés doivent rester secs après l'ouverture de l'autoclave et le rester à température ambiante. Un sachet humide n'assure plus la stérilité de l'instrument.

Chaque instrument stérilisé doit comporter une étiquette mentionnant le n° du cycle, le n° de la machine, la date de stérilisation et la date limite d'usage.

Un fichier de traçabilité doit être tenu à jour pour les opérations de stérilisation.

8-Stockage

Les instruments en emballage stérile doivent être stockés à l'abri dans un endroit propre et sec à l'écart de toute pollution. Stocker de façon à voir les dates de stérilisation et d'expiration.

9-Maintenance des appareils

Suivre scrupuleusement les recommandations du fabricant des différents appareils (nettoyage, inspections régulières, dépannage).

C'est à l'utilisateur qu'incombe la responsabilité de la stérilité des dispositifs médicaux vendus à l'état non-stérile. Il doit s'assurer que les procédures homologuées et les moyens nécessaires (produits, matériel, équipement, personnel formé) sont mis en oeuvre pour obtenir un résultat conforme aux normes en vigueur.

Des contrôles de routine ainsi qu'une maintenance régulière des appareils de stérilisation doivent être effectués selon les recommandations du fabricant.

Veillez respecter les prescriptions légales en vigueur dans les pays concernés relatives à l'hygiène dans les lieux de soin (cabinets dentaires et médicaux, hôpitaux).

Les indications de préparation se basent sur le guide de Prévention des infections liées aux soins dentaires et en stomatologie du Ministère de la Santé, DGS, juillet 2006.